

PLAN LOCAL D'URBANISME De GELLIN

6. Plan de zonage au 1/1500°

Elaboration prescrite le 29.08.2014
Dossier arrêté le 29.04.2016
PLU approuvé le 23.02.2017
le 24/02/2017



SCIENCES ENVIRONNEMENT
Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services

AGENCE DE BESANCON - Siège social
5, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
Tél : 03 84 53 22 00
www.sciences-environnement.fr
besancon@sciences-environnement.fr

JURA Habitat
Maison de l'habitat
23, rue Hooper de Lalle
49 000 - SARTRE
Ligne de Service centre
Tél : 03 84 86 19 19
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de l'énergie
5, avenue André Bréard
80 000 - COMPIÈGNE
Tél : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 24 42

Agence de l'eau
5, rue de la Trappe
33000 - SAINT-MEDARD
Tél : 03 84 45 17 06
Fax : 03 84 45 16 46

Association agréée par le 1001... Affiliée aux Fédérations Nationales 1001 - SCS - PFC/ARSA
Code AFR 0102 - 10° 00' 00" 1710 100 1000



- Zones urbaines, dites zones U**
- Zone UA, zone d'urbanisation regroupant le centre ancien et les extensions récentes. Cette zone mixte diverses fonctions : habitat, commerces, services, équipements collectifs, activités diverses compatibles avec l'habitat.
 - Un secteur UAa couvre les espaces les plus centraux où l'habitat traditionnel est le plus concentré.
- Zones à urbaniser, dites zones AU**
- Zone 1AU, (1AUa à 1AUc) zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat.
- Zones agricoles, dites zones A**
- Zone A, couvrant les zones agricoles.
- Zones naturelles et forestières, dites zones N**
- Zone N, couvrant des zones naturelles et des zones forestières.
- Bâtiments agricoles (hors chalets d'estive)
 Zones humides protégées en application de l'article L151-23 du code de l'urbanisme, pour leur importance écologique et leur rôle dans la trame verte et bleue
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation PPRI :**
- zone rouge "inconstructible"
 - zone bleue constructible avec prescription
- Risques de glissement de terrain repérés en application du (b) de l'article R123-11 du code de l'urbanisme (dans sa version au 31/12/2015)**
- Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Indice karstique
 - Constructions présentant un intérêt patrimonial, repérées en application de l'article L153-19 du code de l'urbanisme
 - Haies et bosquets repérés en application de l'article L151-23 du code de l'urbanisme notamment pour leur rôle dans la trame verte et bleue.